

ULTIME REEXAMEN DE LA THEORIE
DU CHOMAGE.

Michel HUSSON

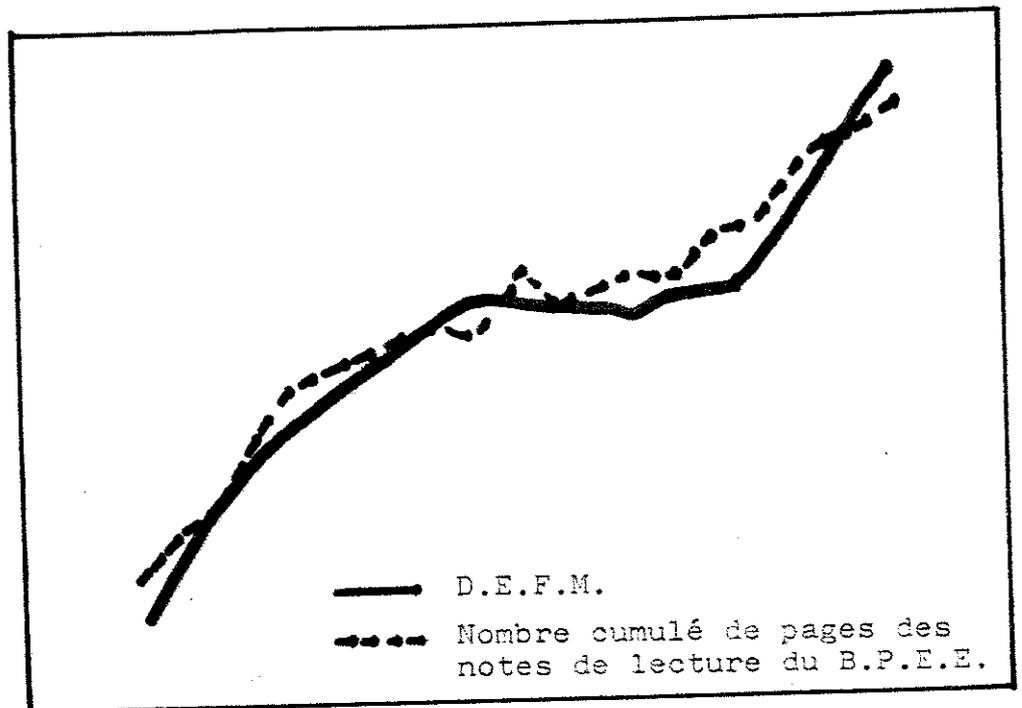
Document de travail

ULTIME REEXAMEN DE LA THEORIE DU CHOMAGE

Michel HUSSON

Les bonnes théories sont les plus courtes.
C'est pourquoi, celle qui est proposée dans le
présent document de travail peut aisément être
résumée par un graphique.

Une bibliographie est indiquée à ceux qui
souhaiteraient approfondir la question.



BIBLIOGRAPHIE

D.MAILLARD Document de travail du BPEE n°4 1984
M.OLSON The rise and decline of nations.

L'économiste sans racines

par D.P. *

Au cours des années 1950-1960, les modes d'appréhension économiques de la vie collective et sociale de notre société se sont, dans le monde occidental, profondément transformés. L'intrusion massive de non-économistes, formés surtout à la manipulation d'équations à tout faire a peu à peu submergé les administrations économiques et les universités.

L'objet d'observation se trouvait dès lors réduit, circonscrit à un domaine défini par un ensemble de relations, simples, sinon simplistes, mais quantifiables, dont se trouvaient nécessairement exclue toute réflexion sur le rapport de l'homme à la société à travers le travail, l'échange et la consommation. La relation sociale ou économique des hommes entre eux était évacuée : la science économique venait de déirôner l'économie politique.

Cette évolution a été facilitée par la complicité active, et donc des encouragements concrets, des gouvernants. En effet, il existe entre économ-

ètres et hommes politiques de droite une convergence objective d'intérêt évidente ; alors que les premiers trouvaient dans cette complicité les moyens de s'épanouir à l'abri du pouvoir, les seconds puisaient dans ces travaux les justifications, d'apparence scientifiques, dont ils avaient besoin de se prévaloir.

Ces instruments économétriques, entre 1950 et 1980, furent élaborés sur des apriorismes inséparables des doctrines politiques qui présidaient alors au gouvernement du pays. Sur cela les yeux de tous, fussent-ils de gauche, se sont fermés.

L'apparence scientifique cependant ne demeure qu'apparence : il faut savoir qu'en économie l'analyse des faits ne fonde jamais doctrines ou théories ; convenablement choisis et traités ils peuvent illustrer une démarche intellectuelle sans pour autant prouver son bien-fondé.

S'il est dans l'héritage quelques vents cachés, celui-là est sans doute le plus pernicieux.

L'instrument forgé lentement pour conforter un pouvoir conservateur continue de servir, et continue de servir le pouvoir déchu : monstre technocratique dont procède toute vérité, omniprésent, il déverse ses conseils et ses augures sans s'apercevoir que le changement le disqualifie.

Les socialistes aujourd'hui l'interrogent, l'écoutent et s'en accommodent sans comprendre qu'ils sollicitent ainsi les conseils de la pensée giscardienne. Ces conseils susurrés, par modèles et technocrates interposés, entravent l'imagination, fourvoient notre politique économique.

Prisonnier du respect de la « SCIENCE » des « socialistes » ne sont, hélas, en l'occurrence, que dupes de leur naïveté.

Une dupe n'est malheureusement qu'un complice qui s'ignore.

A l'origine, complètement naturel de la sociologie et de l'histoire, l'économie politique est devenue la science économique, imperceptiblement éloignée des réalités qui sécrè-

tent le quotidien et l'avenir. Au travail en miettes du monde industriel répond une réflexion écartelée. L'économiste, qui n'a plus rien de distingué, a coupé ses racines, la sève ne monte plus, c'est Faust sinon Frankenstein !

Il est intéressant d'observer que les historiens cherchent à dépasser l'analyse factuelle de l'évolution des sociétés en introduisant dans leurs recherches l'analyse économique et sociale des mondes qu'ils veulent pénétrer, alors que les « économistes », prisonniers des commodités qu'apportent la mathématique, se retranchent du monde, excluent la société de leurs schémas.

Certains de nos ministres, fascinés par les sirènes de cette technocratie, dont de zélés serviteurs encombrèrent depuis des lustres les antichambres, ont cru, victimes conditionnées de longue date, assumer leurs responsabilités en acceptant seulement d'être dupes !

*Pseudonyme d'un haut fonctionnaire participant aux travaux de la Direction de la prévision

LE MATIN 20/4/83

INTERROGÉ sur les mauvais indices de janvier, Mauroy a nié une fois de plus, le 27 février, devant le Club de la presse, qu'un plan d'austérité était à l'étude. Il s'est contenté d'annoncer que « les difficultés de parcours seront traitées par davantage de rigueur ».

C'est un petit changement de ton chez Mauroy, qui disait naguère, en réponse aux déclarations d'Edmond Maire et de Michel Rocard, qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir un débat sur un nouveau « tour de vis », la formule à la mode.

Pas de débat, tiens donc ! Voici un document qui prouve bien que débat il y a. Nous publions, ci-dessous, des extraits et l'analyse d'une « note au ministre » remise à Jacques Delors, le 25 janvier, par le directeur de la Prévision. Ce texte de trente pages émane d'un grand service qui dépend directement du ministre des Finances. Il formule des « hypothèses économiques » et suggère des solutions qui, si elles étaient adoptées par le gouvernement, seraient autant d'amères pilules.

Qu'on en juge : ce haut fonctionnaire évoque, dans l'ordre : deux dévaluations de 8 % chacune (en dix-huit mois) ; 20 % d'accroissement du chômage (en deux ans) ; un endettement extérieur « insupportable » ; une forte augmentation des cotisations sociales et une baisse des salaires. Bref, rien que des douceurs.

C'est là un avis de technicien et, naturellement, le gouvernement n'est nullement tenu de le suivre. La direction de la Prévision, chargée de construire des « scénarios », formule des hypothèses comme celles contenues dans cette note, lesquelles servent à l'information et à la réflexion du gouvernement. On en débat au ministère des Finances, au Plan à Matignon, à l'Élysée, et, bien entendu, ces documents ne sont pas destinés à être publiés.

Raison de plus pour que nos lecteurs en prennent connaissance. Comme ça, si tout va bien après les municipales, après les élections allemandes, et si le prix du pétrole et le dollar baissent encore, ils sauront à quoi ils ont échappé...

La « mauvaise » note

LE CANARD ENCHAÎNÉ
2 MARS 1983

LA « note pour le ministre » remise le 25 janvier à Jacques Delors, par Jean-Claude Milleron, directeur du service de la Prévision au ministère des Finances, porte ce doux titre, en patois local : « Les problèmes de l'extérieur en 1983-1984 ».

Ce texte de trente pages divisé en quatre parties, part de cette constatation : « L'ampleur du déficit commercial conduit à un développement massif de l'endettement extérieur, dont la charge risque de compromettre toute possibilité de redressement ultérieur de la balance des paiements. »

• L'endettement

Selon l'auteur de cette note, la France a emprunté à l'étranger, en 1982, 88 milliards de francs et on assiste à un « épuisement progressif des possibilités de prélèvement sur les réserves publiques de change ».

Autrement dit, pour rembourser ses dettes, la France pourra de moins en moins compter sur ses réserves de devises. Et il lui faudrait

cocktail des devises. Ce qui compte, c'est le cas de le dire, est la valeur du franc par rapport au mark allemand.

• Pétrole et dollars

Dans sa note, le directeur de la Prévision envisage bien les « aléas favorables actuellement envisageables » de la conjoncture ambiante. Mais il n'y croit manifestement pas. Selon lui, « une baisse significative du dollar et du prix du pétrole sur les deux années à venir est loin d'être définitivement acquise ». Le haut fonctionnaire envisage, pour 1983, un cours du dollar à 6,50 francs (il est encore à plus de 6,80) et le baril de pétrole à 31 dollars (il est déjà en dessous de 30 dollars). Bref, il se gourre nettement...

• Les remèdes

Le directeur de la Prévision envisage une « progression insupportable » de l'endettement extérieur. A moins que le gouvernement ne se décide à une « action à court terme » portant « essentiellement sur la demande intérieure, dont le niveau est encore trop fort par rapport à nos partenaires ».

L'auteur de la note propose donc d'aller encore plus loin. Pour les « régimes sociaux » (la Sécu et le reste), il suggère de réduire le déficit par un relèvement de deux pour cent des cotisations. On apprend aussi que les « budgets économiques » — c'est-à-dire les hypothèses formulées par son service — pourraient amener une « progression du nombre de demandeurs d'emploi » nombre qui pourrait atteindre « 2 410 000 à la fin de 1984 ». En clair, une « progression » de 20 % par rapport à la situation actuelle.

Pour réduire, ne serait-ce que de 10 milliards de francs, l'endettement extérieur en 1983, le directeur de la Prévision propose « la diminution du revenu disponible des ménages qui peut être atteinte », selon lui, par une « hausse des cotisations sociales des ménages » ou par « une baisse (non rattrapée) des salaires nominaux ». A notre connaissance, c'est la première fois qu'un haut personnage de l'appareil d'État ose proposer carrément une baisse des salaires. Même Barre n'a pas de ces audaces...

Accessoirement, et pour la bonne bouche, la note repousse avec mépris l'idée même d'une « hausse de l'impôt sur le revenu »

qui risquerait d'être « concentrée sur des ménages à revenus élevés dont la propension à consommer est inférieure à la moyenne ».

C'est bien connu, seuls ces salauds de pauvres se vautrent dans la consommation, et c'est à eux de sauver le franc. Ils ont assez profité comme ça du changement...



encore emprunter, au même rythme qu'en 1982 — ce qui aurait pour résultat « qu'en 1985-86 la totalité des ressources nouvelles serait absorbée par le service de la dette extérieure ».

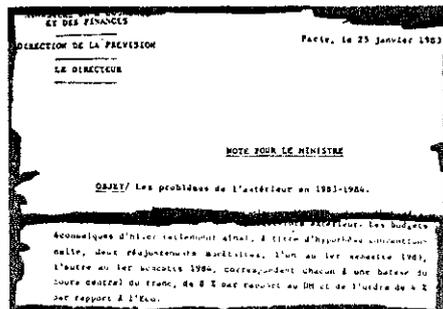
• Le franc

Ces calculs sur l'endettement et le déficit commercial, effectués en novembre dernier dans le cadre de ce que les experts appellent les « budgets d'hiver », conduisent la direction de la Prévision à formuler des hypothèses sur l'avenir du franc.

La note précise : « Les budgets économiques d'hiver retiennent ainsi, à titre d'hypothèse conventionnelle, deux réajustements monétaires, l'un au premier semestre 1983, l'autre au premier semestre 1984, correspondant chacun à une baisse du cours central du franc de 8 % par rapport au mark, et de l'ordre de 4 % par rapport à l'ÉCU. »

Précision : l'ÉCU est la monnaie européenne (tout à fait théorique), une sorte de

Fac-similé de l'en-tête de la note du directeur de la Prévision et d'un extrait de la page cinq de ce texte.



Un rapport confidentiel met en évidence de sombres perspectives économiques

Douche froide sur l'euphorie de Mauroy

Bergeron : « Ces informations ne m'étonnent pas. La démocratie ne peut reposer sur des illusions »

LE gouvernement n'a pas de chance avec les faits. S'efforce-t-il de nous persuader que tout va de mieux en mieux ? La publication des indices vient lui infliger un cruel démenti... Pierre Mauroy, qui sait encaisser, réplique-t-il, imperturbable, que ce ne sont là que péripéties exploitées par une droite insolente ? Et voici qu'une nouvelle douche glacée s'abat sur lui.

Et quelle douche ! Elle n'a pas fini de faire des écaboussures. Il s'agit cette fois

d'une note remise à Jacques Delors, ministre de l'Economie et des Finances, par le directeur du service de la prévision, Jean-Claude Milleron, note publiée hier par « Le Canard enchaîné ».

Les perspectives n'en sont pas roses. M. Milleron note que le développement massif de nos dettes extérieures entraîne une charge qui « risque de compromettre toute possibilité de redressement ultérieur de la balance des paiements ».

Jean BRIGOLEIX

△△△ Suite page 5

FRANCE-SOIR
3 MARS 83

Douche froide sur l'euphorie du gouvernement

△△△ Suite de la page 1

Et de citer un chiffre : la France a emprunté à l'étranger l'an dernier l'équivalent de 88 milliards de francs. On assiste à un épuisement progressif des possibilités de prélèvement sur les réserves de changes.

Autrement dit, le pays s'appauvrit au-delà du raisonnable. Et la note restitue, à titre d'hypothèse, la possibilité de deux « réajustements monétaires » (on ne parle jamais de dévaluation au ministère des Finances) de 3 % chacun par rapport au mark et qui pourraient se situer l'un au premier semestre 1983, l'autre au premier semestre 1984.

Remèdes de cheval

Pour faire face à cette situation, le directeur de la Prévision envisage une série de remèdes de cheval : par exemple un relèvement de 2 % des cotisations sociales, la diminution des revenus des ménages qui pourraient être atteints soit par la hausse des cotisations sociales, soit par une baisse des salaires nominaux. Sans dissimuler que le

nombre de chômeurs pourrait de ce fait atteindre 2.410.000 à la fin de 1984, soit par une progression de 20 %.

La publication de ce document a sans doute provoqué un certain accablement à l'Hôtel Matignon où, cette fois, on n'a pas répondu en accusant la droite. Mais ce n'est peut-être que partie remise.

Elle a, en tout cas, provoqué un émoi certain au ministère de l'Economie. Au point que Jacques Delors a réuni toute la matinée d'hier un véritable conseil de guerre pour mettre au point la réponse.

Elle se situe à deux niveaux. Première réaction : il s'agit d'une note technique parmi des dizaines que pond chaque mois la direction de la Prévision. Elle remonte d'ailleurs au 25 janvier. Depuis, les chiffres en ont été réactualisés en tenant compte d'une baisse prévisible du prix du pétrole.

Faire peur au ministre

On notera donc que la matérialité de la note du directeur de la Prévision n'est pas mise en cause. Mais y aurait-il quelque part dans les cartons du ministère d'autres prévisions chiffrées plus optimistes ? On peut en douter à la lecture de cette deuxième réaction du ministère : « Quand M. Delors dit qu'il faut réduire de moitié le déficit de notre commerce extérieur, il ne se fonde pas sur ses intuitions, mais sur les études qui lui sont transmises. »

De là à conclure que toutes ces études vont dans le même sens...

Certes, les milieux gouvernementaux peuvent ajouter qu'une note de prévision n'est qu'un document de travail et qu'un fonctionnaire, si haut placé soit-il, ne fait pas la politique du gouvernement.

Mais on imagine mal, inversement, qu'un haut fonctionnaire, dont la mission consiste à étudier objectivement les chiffres, s'applique à noircir la situation pour le seul plaisir de faire peur à son ministre.

On comprend, dès lors, que la publication de la note de M. Milleron place le gouvernement et la majorité en situation défensive au pire moment pour eux, à quelques jours des élections municipales. D'où certains silences et des premières réactions un peu embarrassées.

Courageusement, Jean-Paul Bachy, secrétaire national du P.S., a bien voulu nous dire ce qu'il en pensait. Pour lui, il existe « des analyses faites par des experts sur différents scénarios possibles. Malheureusement, « Le Canard enchaîné » n'a publié qu'un d'entre eux qui est le plus pessimiste. Tout scénario qui ne prend en compte que des indices négatifs débouche forcément sur des prévisions pessimistes. Engager une polémique sur un simple scénario, ajoute Jean-Paul Bachy, me paraît téméraire et pas très honnête. »

D'où il faut conclure que si les indices étaient positifs, les prévisions seraient optimistes. Ah ! que les chiffres sont méchants !

Débat occulté

A l'inverse, dans l'opposition, on voit dans la publication de la fameuse note des Finances confirmation de ce que l'on n'a cessé de clamer. C'est, par exemple, Alain Juppé, conseiller économique de Jacques Chirac, qui explique : « Je ne vois pas comment on pourrait éviter un réajustement monétaire quand notre taux d'inflation est quatre fois et demi supérieur à celui de nos principaux partenaires... On nous dit qu'on va réduire notre déficit extérieur, mais personne n'est fichu de dire comment... Il est inconcevable que le débat soit totalement occulté par le pouvoir. »

Et du côté des syndicats, toujours attentifs à ce qui peut annoncer une nouvelle politique d'austérité ? A la CFDT, où l'on ne veut pas encourir à nouveau le reproche de révisionnisme et de masochisme, on est prudent et l'on explique qu'il n'est pas d'usage de réagir à un document dont on n'a pas la connaissance intégrale. Mais on ajoute aussitôt que « les informations, même partielles, à la disposition d'Edmond Maire, débouchent sur la nécessité d'un nouveau tour de vis, et dans ce cas-là il faut que cela soit dit et ne pas

se tromper sur les priorités. »

A la CGT, pas de réactions à chaud, hier. Peut-être aujourd'hui...

Gravité de la situation

En revanche, André Bergeron, secrétaire général de FO, a fait à « France-Soir » une déclaration dans laquelle il ne ménage pas ses mots : « Je ne suis pas étonné des informations publiées dans la presse. Je suis très conscient de la gravité de la situation actuelle et je sais que pour faire face à ces difficultés il faudra bien prendre des mesures. N'étant pas au gouvernement, je ne sais naturellement pas lesquelles. Mais je reste plus que jamais convaincu que les responsables politiques, quels qu'ils soient, ont le devoir de dire les choses telles qu'elles sont. La démocratie ne peut reposer sur des illusions. La démocratie c'est d'abord d'informer citoyens et citoyens de leur permettre de faire un choix. On peut expliquer comme on veut le déficit du commerce extérieur ou l'évolution des prix. Mais on ne peut pas gommer les faits. Un temps de réflexion, puis Bergeron ajoute : « Je ne suis pas heureux de la tournure que prend le débat politique. Je ne veux pas personnaliser mon propos, mais je pense que l'intolérance est un phénomène dangereux. »

Autrement dit André Bergeron ne croit pas qu'il soit sain de répondre aux chiffres par des imprécations. Il n'est certainement pas le seul.

Jean BRIGOLEIX

Rigueur: la potion est-elle déjà sur le feu ?

LIBERATION
3 MARS 83

Dans son édition du 2 mars, le Canard Enchaîné publie une note de la Direction de la Prévision adressée au ministère de l'Economie. Pour résoudre les problèmes que posent le déficit du commerce extérieur et l'endettement de la France, une action à court terme sur la demande intérieure est une nouvelle fois mise en avant.

Le gouvernement prépare-t-il, oui ou non, une potion imbuvable faite de baisse du pouvoir d'achat, de hausse des cotisations, de dévaluation du franc ? La note de la Direction de la Prévision au ministre de l'Economie et des Finances, publiée mercredi par le *Canard Enchaîné*, soulève une fois encore cette empoisonnante question. A quatre jours des élections municipales, la fuite ne fait pas plaisir au gouvernement, même s'il s'agit, comme on s'empresse de le préciser au ministère, d'une simple hypothèse de travail. D'abord, la nature de cette note n'est pas aussi anodine qu'on veut bien le dire. Il s'agit d'une synthèse d'une trentaine de pages écrite par le Directeur de la Prévision en personne, Jean-Claude Milleron, et adressée à Jacques Delors le 25 janvier. S'il est vrai que les services de la prévision produisent en permanence des scénarios en introduisant des variantes dans les modèles de simulation économique, on peut penser que les documents soumis au ministre représentent les hypothèses considérées comme les plus probables.

La note en question est axée sur « les problèmes de l'extérieur en 1983-1984 ». Elle envisage donc les problèmes en fonction de l'objectif de réduction du déficit extérieur et de

l'endettement de la France. En effet, si la France continue en 1983 à emprunter au même rythme, « en 1985-86, la totalité des ressources nouvelles serait absorbée par le service de la dette extérieure ». Pour éviter cette « progression insupportable » de l'endettement, le directeur de la prévision préconise une action à court terme sur la demande intérieure « dont le niveau est encore trop fort par rapport à nos partenaires ». Cette idée n'est pas nouvelle : Pierre Mauroy est à peu près le seul à soutenir encore qu'il n'est pas question de peser davantage sur la consommation et donc sur le revenu. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est le chiffrage, en termes de déficit extérieur, des mesures qui pourraient être prises pour réduire le revenu disponible. La note envisage quatre hypothèses. — une hausse de 2 points de cotisations sociales des ménages, — une hausse de l'impôt sur le revenu, que la note déconseille dans la mesure où elle serait « concentrée sur des ménages à revenus élevés dont la propension à consommer est inférieure à la moyenne », autrement dit parce que cela réduirait l'épargne, donc l'investissement, au lieu de réduire la consommation. — enfin, « une baisse (non rattrapée) des salaires nominaux » aurait des effets moins directs sur le déficit extérieur. Pour obtenir une

réduction de 10 Milliards de francs de celui-ci, il faudrait « une diminution de 30 milliards de francs, soit 2,6% de la masse salariale ». Le Canard Enchaîné met particulièrement l'accent sur ce point : « A notre connaissance, c'est la première fois qu'un haut personnage de l'appareil d'Etat ose proposer carrément une baisse des salaires ». La conclusion est un peu rapide car, si l'on comprend bien, la note dit seulement que c'est l'une des mesures possibles économiquement sans affirmer qu'elle est possible ou souhaitable politiquement et socialement. L'aspect le plus immédiatement gênant de la fameuse note, — étant donné les dénégations répétées du gouvernement — ce sont les hypothèses formulées sur l'évolution du franc : « deux réajustements monétaires, l'un au premier semestre 1983, l'autre au premier semestre 1984, correspondant chacun à une baisse du cours central du franc de 8% par rapport au mark, et de l'ordre de 4% par rapport à l'ECU ». Il s'agit là de chiffres obtenus par ajustement mécanique en fonction du différentiel d'inflation entre la France et ses partenaires. S'il est désormais plus probable qu'un réajustement monétaire devra avoir lieu dans les mois qui viennent. Les modalités restent à définir. Les

socialistes pousseront évidemment plutôt à une réévaluation du mark qu'à une déévaluation du franc. De même, la progression de 20% du nombre des demandeurs d'emploi qui pourrait atteindre « 2 410 000 à la fin de 1984 » ressort plutôt d'un scénario pessimiste. L'ensemble des chiffres avancés remonte au mois de novembre dernier. La baisse du pétrole l'évolution du dollar et les perspectives de reprise économique mondiale ont, depuis, considérablement modifié le tableau.

Il n'en reste pas moins que ces différentes « hypothèses de travail » prouvent qu'on réfléchit actuellement sur des mesures de rigueur supplémentaires. N'importe qui, au vu des données économiques, peut parvenir à la même conclusion. Dans ce cas, pourquoi le gouvernement s'obstine-t-il à des cachotteries dérisoires au lieu de porter le débat sur la place publique ?

Sophie GHÉARDI

COMMENTAIRE

JEAN-MICHEL BAER

Promesse présidentielle et camouflage d'informations officielles

Comment éviter de chagriner le président de la République ? Comment lui épargner les attaques que ne manquerait pas de susciter le non-respect de l'une des promesses les plus fermes formulées lors de sa campagne électorale ? Le ministre du Budget et quelques hauts fonctionnaires à la servilité inquiétante ont trouvé une solution toute simple : en supprimant d'un document officiel, en l'occurrence le rituel « rapport » économique et financier associé à la loi de finances 1983, toute référence directe permettant de constater que ladite promesse ne pourra être tenue.

Il y a un an et demi, le présidentiable François Mitterrand s'engageait à ce que les prélèvements obligatoires en France ne s'éloignent guère du niveau moyen observé à l'étranger et pour être précis, ne dépassent pas 42 %, du produit intérieur brut. Une promesse discutable en soi, mais politiquement importante puisque ces prélèvements obligatoires que sont les impôts et les cotisations sociales représentent d'une certaine façon le degré de socialisation de la société. Or, l'an prochain, ces prélèvements représenteront 44,5 % du produit intérieur brut, une information digne d'intérêt mais que le lecteur attentif ne pourra trouver dans le « rapport économique et financier » puisque — contrairement aux années précédentes — elle n'y figure pas. Ce « rapport » n'est pas n'importe quel document. Transmis aux députés et aux sénateurs lors de l'examen du budget de l'Etat, il doit leur fournir des informations et analyses fouillées sur l'évolution de l'économie française et les incidences de la politique gouvernementale sur le cours des choses économiques.

Cette année, les parlementaires ne trouveront dans le document bleu qu'une maigre pitance statistique qui tient plus de la « défense et illustration » forcées d'une politique que de l'information objective dont devrait disposer tout élu du peuple. Parlons d'abord de ce taux de prélèvement obligatoire. Qui pourrait d'emblée le reconstituer ? L'an dernier, la page 55 du même document livrait clairement le chiffre-clé. Cette année, le texte est muet. Il faut alors : courir dans le labyrinthe des tableaux statistiques publiés dans les annexes et faire ses propres estimations : le tableau 28 donne les recettes non consolidées des administrations publiques : 1 900 milliards en 1983. Puis prendre ce chiffre, le comparer au PIB 1983 sans oublier d'y ajouter les impôts perçus au profit de la CEE que l'on estimera à 0,8 % du PIB (puisque le pourcentage n'est pas livré) pour arriver aux 44,5 % fatidiques. L'effort est

déjà non négligeable d'autant que le lecteur pourrait être induit en erreur par les petites informations glissées dans le texte et selon lesquelles « le poids des prélèvements obligatoires sur les — seuls (NDLR) — sociétés et quasi-sociétés connaîtrait une détente sensible en 1982-1983 ». L'indication est intéressante, mais rien dans le document ne permet de la conforter, aucun tableau, aucun chiffre. Mais ce n'est pas tout. Le maquillage se poursuit avec la publication du tableau des opérations financières (tableau 34), les chiffres de 1982 s'y trouvent, pas ceux de 1983.

Pourquoi, alors que l'administration dispose de toutes les données pour les y faire figurer ? Là aussi, il faut se livrer à une petite recherche. C'est une histoire de soldes entre les besoins et capacités de financement de l'administration, des entreprises, des ménages, de l'extérieur (étranger) et... des institutions financières. Tiens, pas de chiffres sur ces dernières. L'opération faite : capacités de financement égalent besoins de financement, il manque quelque 80 Milliards, correspondant donc au surplus dégagé par ces institutions (banques, assurances...). Visiblement si le document fait l'impasse sur ce chiffre c'est pour éviter qu'il attire l'attention : comment aller expliquer aux Français que la politique de relance s'est surtout traduit par le gonflement des profits des banques grâce aux déficits publics et aussi au relèvement des taux d'intérêts ? Le document a-t-il été revu et censuré au dernier moment ? Des « maladresses » de présentation le laisseraient penser. Ainsi la liste des tableaux publiée page 37 ne tient pas, elle non plus, ses promesses : le tableau 24, « évolution de la balance commerciale », un autre point-clé de la politique économique, disparaît au profit d'un tableau retraçant « les taux de couverture et termes d'échange ».

La publication du déficit commercial fin 1983 aurait-elle été politiquement dangereuse ? Sans doute. Cette manipulation de chiffres d'ordre public est scandaleuse. Hier dans l'opposition la gauche se voulait intransigente sur la transparence des données statistiques, intervenant auprès de la presse pour dénoncer telle ou telle manœuvre. Rare pourtant aura été le degré de camouflage de chiffres officiels constatés aujourd'hui. Les donneurs de leçons d'hier surpassent dans le cynisme les « fauteurs » qu'ils fustigeaient. La « parano » gagne les milieux gouvernementaux. Faudra-t-il continuer, comme le regrettrait samedi l'un des participants à « Droit de Réponse » à aller chercher dans la presse anglo-saxonne, les informations élémentaires sur l'économie française ?

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une fois de plus, comme en 1978, un document de la Direction de la Prévision est publié dans la presse à la veille d'une échéance électorale avec pour but de renforcer l'argumentation de la droite.

La communication d'une telle note est le fait d'une personne irresponsable car elle ne peut qu'entretenir des mouvements spéculatifs contre notre monnaie.

Les sections syndicales CGT & CFDT, représentant le personnel de la Direction de la Prévision, se désolidarisent des propositions faites dans cette note visant à réduire le déficit du commerce extérieur à travers la compression de la consommation populaire. La mise en oeuvre de ces propositions serait néfaste; elles ne reflètent pas l'ensemble des études qui ont été, ou auraient dû être, menées pour résoudre ce problème dans le cadre d'une politique économique de gauche.

PARIS, le 3 MARS 1983
15 heures.

Paris, le 10 mars 1983

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE AVEC LA DIRECTION A PROPOS
DE L'ENQUETE MENEES SUR LA FUIITE

--:--

Alertées par des collègues qui ont été convoqués et interrogés dans des conditions "cavalières", nos sections syndicales sont intervenues lundi dernier 7 mars et ont obtenu une audience en fin de journée.

Le Directeur nous a déclaré :

- qu'il a été chargé d'une enquête administrative par le Ministre de l'Economie et des Finances,

- qu'il la conduit lui-même selon les modalités qu'il a choisies,

- qu'il n'a pas estimé utile d'en informer nos sections syndicales et refuse que les agents interrogés puissent être accompagnés d'un représentant syndical.

- qu'il mène son enquête pour établir des "faits" : qui a été en possession de la note ?, combien de temps ?, à qui est-il susceptible de l'avoir transmise ?, y-a-t-il eu des négligences ?, etc...

- qu'il ne mène pas une enquête policière et n'a donc pas utilisé de méthodes d'intimidation.

Cette enquête doit être conclue :

- sur un rapport transmis au Ministre. Le Directeur ne sait pas quelles seront les suites de l'enquête administrative,

- sur des mesures devant assurer à l'avenir le respect de la confidentialité.

*

* *

Dès maintenant nous affirmons que la forme d'enquête retenue par le Directeur n'assure pas l'impartialité et la sérénité nécessaires.

En effet, le Directeur est à la fois juge et partie puisqu'il est responsable du fonctionnement de la D.P. et donc vis-à-vis de l'autorité de tutelle si la fuite provient de la D.P.

De plus, l'utilisation de témoignages, sollicités jusqu'à la délation (avez-vous des soupçons ? ...), nous semble être une méthode contestable pour établir la matérialité de faits.

*

* *

Nous demandons donc :

1 - Que si des agents sont cités dans le rapport, ils puissent avoir connaissance de celui-ci avant son envoi - conformément à la loi du 11 juillet 1979.

2 - Que les sections syndicales soient informées de la teneur et de conclusions générales du rapport.

DIRECTION DE LA PRÉVISION

Le Directeur

NOTE de SERVICE

O B J E T : Obligation de discrétion professionnelle à laquelle sont assujettis les fonctionnaires et agents de la Direction de la Prévision.

Je crois devoir rappeler aux fonctionnaires et agents de la Direction de la Prévision, qu'en vertu des dispositions statutaires ou contractuelles qui les régissent, ils sont tenus à une obligation de discrétion professionnelle, pour ce qui concerne les faits ou informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions .

Sauf autorisation expresse, cette obligation s'applique à toute communication écrite ou verbale d'information, notamment à la publication d'articles ou à la présentation de rapports dans des colloques ou congrès .

Elle résulte pour les fonctionnaires de l'article 10 du Statut Général et pour les chargés de mission de l'article 2 de leur contrat dont les termes sont reproduits intégralement dans l'annexe ci-jointe .

J'attire l'attention des fonctionnaires et agents de la Direction de la Prévision, sur les risques auxquels ils s'exposent en méconnaissant les dispositions qui viennent de leur être rappelées .

Le Directeur de la Prévision



P. CORTESSE

Rappel des obligations de discrétion professionnelle
auxquelles sont assujettis les fonctionnaires ou
agents de la Direction de la Prévision

ARTICLE 10 DU STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

Indépendamment des règles instituées dans le code pénal en matière de secret professionnel, tout fonctionnaire est lié par l'obligation de la discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions .

Tout détournement, toute communication contraire aux règlements de pièces ou documents de service à des tiers sont formellement interdits (Loi n° 78-753 du 17 Juillet 1978) " sous réserve des dispositions réglementant la liberté d'accès aux documents administratifs " .

En dehors des cas expressément prévus par la réglementation en vigueur, le fonctionnaire ne peut être délié de cette obligation de discrétion ou relevé de l'interdiction édictée par l'alinéa précédent qu'avec l'autorisation du ministre dont il relève .

ARTICLE 2 DU CONTRAT ACTUEL DES CHARGES DE MISSION (1)

Le contractant assurera toutes missions, études ou activités qui lui seront confiées .

Il s'engage à n'exécuter aucun travail pour le compte de tiers à ne collaborer à aucune étude extérieure et à ne publier aucun article d'ordre économique ou financier sans avoir préalablement obtenu l'accord de l'administration. Il sera également tenu à une obligation de discrétion à l'égard de tous faits, informations ou documents dont il aura eu connaissance en raison de l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de celles-ci .

Le fait de passer outre à l'une ou l'autre de ces obligations pourra entraîner le licenciement dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessous .

Le contractant s'engage en outre sur l'honneur à ne faire, pendant la durée du contrat comme après son expiration, aucune communication écrite ou verbale concernant les documents du service ou les résultats de travaux qu'il aura exécutés, dirigés ou contrôlés sans y avoir été autorisé préalablement par le chef de service lui-même, sous les peines prévues par la loi n° 51-711 du 7 Juin 1951 ainsi que par l'article 278 du code pénal. Il devra signaler à son chef de service toute tentative en ce sens dont il pourra être l'objet .

(1) - Pour les contrats signés en 1975 et antérieurement ces dispositions figuraient à l'article 1 (dernier alinéa) et à l'article 8 : elles ont été regroupées depuis et sont devenues l'article 2 des contrats signés à partir de 1976 .

Syndicats CGT et CFDT de l'Administration Centrale
du Ministère de l'Economie et des Finances.

Sections syndicales CGT et CFDT de la
Direction de la Prévision.

PETITION
1977

Monsieur le Premier Ministre,
Ministre des Finances

Une des tâches de notre Direction est de mettre au point les prévisions sur la situation de l'économie française.

Les prévisions officielles sont les seules présentées au public par le gouvernement (Commission des Comptes de la Nation, Parlement, presse...) pour défendre sa politique économique.

Depuis quelques années, et cela n'a fait que s'aggraver avec la crise, ces prévisions officielles n'ont que peu de rapport avec celles que bon nombre d'entre nous élaboront.

Taux d'inflation, chômage, déficit des Finances Publiques et commerce extérieur nous sont imposés par les instances gouvernementales, quitte à ce que l'on se retourne contre "les experts qui se sont trompés"

Dans la limite des instruments disponibles qui d'ailleurs ne sont pas neutres (cf. la critique de l'indice des prix, de l'indicateur du chômage...) nos travaux s'efforcent d'appréhender la réalité économique, même si celle-ci n'est pas favorable au gouvernement.

Les sections syndicales C.G.T. et CFDT de la Direction de la Prévisions dénoncent donc le fait que soient attribuées au personnel des "prévisions" faites par le gouvernement, prévisions qui sont publiées, alors que sont cachés les travaux techniques faits effectivement à la Prévision.

Cette situation entraîne un malaise dans les conditions de travail des personnels directement concernés.

Mais surtout, cette situation est anti-démocratique dans la mesure où les travaux réels de la Direction de la Prévision sont cachés au public ; et ce, au moment même où le gouvernement déclare vouloir rendre plus transparente l'administration, pour la rapprocher du public. Ceci est d'autant plus grave que l'ensemble de l'opinion est concernée par la connaissance et le jugement des résultats présents et prévisibles du "Plan Barre".

Nos sections syndicales demandent, en conséquence, que les travaux effectués à la Prévision soient publiés, à côté des "prévisions officielles.

| nom | sign. | nom | sign. | nom | sign. |
|---------------|-------|------------|-------|----------|-------|
| HUSSON Michel | | ROBERTO | | THEVAL | |
| MARQUEUR | | Plaket | | PALMEIRO | |
| DOYZEL | | LIEBERT | | SACKUR | |
| TEMPLE | | BROCLAWSKI | | LAGAROE | |
| DROUET | | FRYDAR | | | |
| THERET | | CREVANT | | | |
| LEHOVE | | GENIS | | | |
| ECROUAST | | MABILE | | | |
| JELATRE | | BORGHETTI | | | |
| MARTEL | | SCHNEIDER | | | |
| | | DUPUY | | | |

PARIS, le 12 octobre 1977

Après la réunion de la Commission des Comptes de la Nation et à l'occasion de la discussion budgétaire, 140 personnes travaillant à la Direction de la Prévision du Ministère de l'Economie et des Finances ont signé la lettre ouverte au Premier Ministre, dont le texte suit.

La Direction de la Prévision, qui compte environ 300 personnes, a pour mission principale d'établir des prévisions économiques.
